

DEMANDE DE CARTE DE RESIDENT

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS
destinés exclusivement aux services de police

<i>à renseigner</i>	RENOUVELLEMENT	<input type="checkbox"/>
<i>impérativement</i>	DUPLICATA	<input type="checkbox"/>
	CERTIFICAT DE RESIDENCE	<input type="checkbox"/>

NOM (ou nom de jeune fille) : _____ Prénoms : _____

NOM D'USAGE : _____

Date de naissance : _____ à : _____

Nationalité : _____ autre nationalité : _____

PASSEPORT ou, pour les ressortissants de l'Union Européenne Carte d'identité nationale n°/# : _____

Délivré(e) le : _____ valable jusqu'au : _____

CARTE DE RÉSIDENT MONÉGASQUE N° : _____

Délivrée le : _____ valable jusqu'au : _____

Rubrique à renseigner uniquement en cas de demande d'un **DUPLICATA**

MOTIF DE LA DEMANDE :

ÉTAT-CIVIL (Mariage, Divorce, Veuvage, Changement de patronyme) _____

VOL PROFESSION ADRESSE NATIONALITÉ CARTE DÉTERIORÉE PERTE

Rubrique à renseigner uniquement en cas de demande d'un **CERTIFICAT DE RÉSIDENCE**

MOTIF DE LA DEMANDE : _____

déclare sur l'honneur :

demeurer plus de six mois par an en Principauté y avoir le centre principal de mes activités

ADRESSE : _____

_____ Bloc : _____ Étage : _____ Numéro de l'appartement : _____

Nombre de pièces principales : _____ Nombre d'occupants : _____ Téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Hébergé(e)

Locataire

Propriétaire

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE : _____

Employeur (ou raison sociale) : _____

Employeur (adresse) : _____ Tél. : _____

SITUATION FAMILIALE : Situation familiale : (célibataire, concubin(e), marié(e), veuf(ve), divorcé(e), séparé(e) de fait ou de droit, remarié(e)... Préciser l'identité, la date de naissance et la nationalité du conjoint ou de l'ex-conjoint. Indiquer la date et lieu du mariage, ou éventuellement du divorce) _____



ENFANTS –25 ans (nom, prénom, date de naissance, lieu de scolarité ou de travail, adresse) : _____

Les étrangers, résidant en Principauté, sont tenus de souscrire une demande de carte de résident, **dès l'âge de 16 ans**.

Les changements d'adresse ou de situation **doivent être signalés dans les huit jours**.

Le soussigné déclare sincères et véritables les renseignements fournis sur la présente demande et **s'engage à restituer les documents administratifs monégasques en cas de départ de la Principauté**.

Le soussigné déclare sur l'honneur n'avoir jamais encouru de condamnation tant dans son pays d'origine qu'ailleurs, et n'avoir aucune affaire en cours avec la Justice ou avec les services de police. Dans le cas contraire, il lui appartient de le déclarer.

Toute fausse déclaration est réprimée par l'article 98 du Code pénal.

Monaco, le

Signature

CADRE RESERVÉ AU SERVICE

Le fonctionnaire

Le Responsable de la Section des Résidents

Le Chef de la police administrative